



الاتحادية الجزائرية لكرة الطاولة
Fédération Algérienne de Tennis de Table



Agrément n° 067/77 du 15.01.1977

Siège : Complexe Olympique Mohamed Boudiaf, Dely-Ibrahim

Tel / Fax : + (213) 23 25 82 52 – E-mail : fattalgeria@yahoo.com

PROCES VERBAL

REUNION DU BUREAU FEDERAL

N°09 Du 16 décembre 2017 A SVELTESSE - CHÉRAGA

En l'an **2017**, le **Samedi 16 Décembre à 16h30**, s'est tenue la réunion N°09 du Bureau Fédéral de la Fédération Algérienne du Tennis de Table , sous la présidence de Mr **DERKAOUI Chérif** à l'Hôtel Svelte de Chéraga, Alger.

Avant l'entame de la séance, le président souhaite la bienvenue aux membres présents, et au nouveau Secrétaire Général en l'occurrence Mr. **LAMAUCHE Rabah**.

Etaient Présents :

- MM	- DERKAOUI	Chérif	Président
	- OUADAH	Abdelhamid	1 ^{er} Vice-président
	- SMAILI	Hocine	2 ^{eme} Vice-président
	- LAMAUCHE	Rabah	Secrétaire Général
	- LEMGHERBI	Abdellatif	Trésorier
	- BENKACI	Ahmed	DTN
	- AILEM	Toufik	Membre
	- AKEB	Salim	Membre
- Mme	- SADI	Fella	Membre
MM	- BETTINE	Snouci	Membre
	- DRICHE	Hakim	Président CNA

Etaient Absents (Excuser)

- Mr.	CHAFI	Mohamed	Membre
- Mr.	AIT ISSAD	Abderrezak	Membre

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture et Adoption de l'Ordre du Jour.
2. Lecture et Adoption du PV N° 08.
3. Courrier Arrivée et Départ.
4. Compte rendu des activités et missions.
5. Les opérations Futures (Janvier 2018).
6. Situation financière.
7. Divers

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DE JOUR

Après lecture de l'ordre du jour proposé, Mrs OUADAH et Smaili demandent à ce qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour, il s'agit de la Firme STAG, ce qui est approuvé par les membres du Bureau Fédéral, étant donné que les clauses du contrat ne sont pas respectées. Mr. Ouadah demande à ce qu'un autre point, soit traiter, il s'agit des passations de consigne entre le trésorier sortant et le trésorier entrant, et demande ce qu'une correspondance soit transmis à la tutelle les informant qu'a ce jour le trésorier sortant n'a pas justifié la somme de 2.215.000,00DA. Sur ce, l'ordre du jour est adopté.

2- LECTURE ET ADOPTION DU PV N°4 :

Après lecture, le procès-verbal n°08 fut adopté avec quelques rectifications.
Le reste sans changement.

3- COURRIER ARRIVEE ET DEPART

Une lecture succincte s'est faite par le Président, et des explications sont données à la demande des membres du Bureau Fédéral, concernant certains courriers.

- Mr **OUADAH**, informe le Bureau Fédéral, qu'une correspondance émanant de la **FITT**, pour un retrait de confiance du Président de la fédération africaine de tennis de table, une correspondance, qui ne figure pas dans le courrier arrivée.
- **Mme SADI Fella**, demande à ce qu'elle soit informée quand il s'agit de symposiums sur la médecine.
- Des explications ont été données, concernant le 4ème Jeux arabes des Clubs des Emirats Arabes Unis.

4- COMPTE RENDU DES ACTIVITES ET MISSIONS :

4.1- 2^{ème} Open de Sétif du 22 et 23/12/2017, des contacts sont établis avec la **DJS de SETIF** pour la tenue de cet événement. **Mr SMAILI, 2^{ème} Vice-président** pose le problème d'hébergement, malheureusement la ligue de Sétif, ne répond pas aux appels téléphoniques des ligues et clubs pour la réservation d'hôtels, ce qui a fait partir ces derniers, aux villes avoisinantes, tels que Tadjenant et Chelghoum Laid.

Le Président rassure qu'une liste d'hôtels sera connu incessamment, et envoyée aux concernées, tandis que le lieu de la compétition est arrêté à la salle du **8 MAI 1945**.

4.2- Mr OUADAH Chef de la délégation au Championnat du monde, qui s'est déroulé en Italie du **26 au 03/12/2017**. Malheureusement, la manifestation s'est déroulé dans un lieu inadéquat, et relate les difficultés rencontrés à cause du montage financier du dossier de sortie. Ce dernier est établi en dollars, alors que celui aurait dû être fait en euros, ce qui a engendré une différence de **1000 euros**.

Cette somme est destinée pour le paiement des droits d'hébergement et de restauration, ce qui m'a mis dans la gêne devant le comité d'organisation, qui me sollicitait à chaque fois pour sa régularisation. Toutefois grâce à la collaboration du **MJS** et la célérité du traitement du dossier, avec toutes les difficultés inhérentes à son traitement, le paiement a été fait avant la fin de la compétition.

4.3- Compte rendu de la Direction Technique National : Mr BENKACI a présenté les opérations réalisées :

-Stage précompétitif en prévision des championnats du Monde des juniors :

- **Date : du 21 au 24/11/2017.**
- **Lieu :** Complexe de Sveltesse (Cheraga)
- **Effectifs :** **03 Filles 03 Garçons.**
- **Entraîneurs :** **02.**

Le stage s'est déroulé dans de bonnes conditions sur le plan organisationnel et technique.

- **Championnat du Monde juniors :**

- **Date :** du **26/11** au **03/12/2017.**
- **Lieu :** **Riva Del Garda Italie.**
- **Effectifs :**
 - **01.** Chef de délégation.
 - **02.** Entraîneurs.
 - **03.** Athlètes Filles
 - **03.** Athlètes Garçons

-**Résultats :**

- Filles :** **19^{ème}** Place.
- Garçons :** **20^{ème}** Place

Cette compétition rentre dans le cadre de la préparation de nos juniors pour les prochains jeux africains de la jeunesse d'**Alger 2018.**

4.4- Le Président de la **C.N.A, Mr DRICHE Hakim** fait un rapport succinct sur la réunion tenue avec les arbitres.

- Une évaluation doit être faite aux arbitres internationaux.
- L'organisation des stages de recyclages aux arbitres fédéraux et régionaux.
- Barème des indemnités des arbitres et leurs dettes antérieures.

4.5- Situation financière : (Mr LEMGHERBI Abdellatif).

Le trésorier présente la situation financière de la fédération, et informe les présents que l'IRG des indemnités des athlètes est versé aux services concernés.

L'indemnité du chargé de communication de la FATT, qui est de **15.000,00. DA** doit ressortir dans le procès-verbal **N° 08.**

- Le Trésorier présente un avant-projet d'états d'indemnités et des remboursements

Les indemnités du personnel de la Fédération Algérienne de Tennis de Table		
1	DTN et SG.	45.000,00. DA
2	DDF, DJT et DOS.	20.000,00. DA
3	Trésorier – Comptabilité.	35.000,00. DA
4	Assistant Secrétariat Général.	15.000,00. DA
5	Secrétaire.	12.000,00. DA
6	Chargé de la communication.	15.000,00. DA
7	Gestion du site.	15.000,00. DA
8	Encadrement de la catégorie senior (G-F).	3.500,00 DA. / J.
9	Encadrement de la catégorie Jeunes (J. C. M.) -	3.000,00 DA. / J.
10	Les adjoints d'entraîneurs toutes catégories.	2.500,00 DA. / J.
11	Directeur du stage	3.000,00 DA. / J.
12	Médecin non conventionné	2.500,00. DA. / J.
13	Kinésithérapeute non conventionné.	2.000,00 DA. / J.
14	Les frais journalier du président	1.000 ,00 DA. / J.
Remboursement des frais des membres du bureau Exécutif		
	Frais journalier du Président de la FATT.	1.000,00. DA. / J.
	Nuitée.	3.000,00. DA.
	Restauration	800,00. DA.
	Kilométrage.	10,00. DA.
	Déplacement à travers la wilaya d'Alger	600,00. DA.
	Déplacement vers l'Aéroport.	1.500,00. DA.
Les Indemnités des arbitres et juges arbitres		
	Juge arbitres (Int/Nat/Fed).	1.000,00. DA.
	Restauration.	600,00. DA.
	Juge Arbitre Régional	900,00. DA.
	Juge Arbitre wilaya.	800,00. DA.
	Kilométrage.	8,00. DA.
Remboursement des frais des membres du bureau Exécutif		
	Frais journalier du Président de la FATT.	1.000,00. DA / J.
	Nuitée.	3.000,00. DA.
	Restauration	800,00. DA.
	Kilométrage.	10,00. DA.
	Déplacement à travers la wilaya d'Alger	600,00. DA.
	Déplacement vers l'Aéroport.	1.500,00. DA.
Les Indemnités des arbitres et juges arbitres		
	Juge arbitres (Int/Nat/ Fed).	1.000,00. DA.
	Restauration.	600,00. DA.
	Juge Arbitre Régional	900,00. DA
	Juge Arbitre wilaya.	800,00. DA

Kilométrage.		8,00. DA.
Manager		1.800,00. DA
Arbitres Intern./ Fédé.	= Seq/ 04 h	600,00. DA
Arbitre régional.		400,00. DA.
Délégué	.	2.000,00. DA
Régionale.		1.200,00. DA.
Wilaya		1.000,00. DA.

Après un débat fructueux de l'ensemble des membres, le barème est adopté à l'unanimité et applicable à partir du 1^{er} Septembre 2017.

Après un débat fructueux de l'ensemble des membres, le barème est adopté à l'unanimité et applicable à partir du 1^{er} Septembre 2017

Situation de la trésorerie du 17 /11/2017 au 15/12/2017

	Solde début	Recette	Dépenses	Solde fin
C/C BADR	1733248,20	4035610,00	2188205,24	3580652,96
Caisse	19786,84	186500,00	200689,31	5597,53
Total	1753035,04	4222110,00	2388894,55	3586250,49

5- Les Opérations réalisées du Mois de Décembre 2017 et janvier 2018 :

5.1- Prévoir une séance de travail avec les différentes régions.

5.2-Suivi du dossier du Championnat Maghrébin des Clubs Champions.

-Opérations à réaliser :

-Stages de préparations et de sélections :

- Catégories :

***Cadet et Minimes :**

Date : Du 23 au 31/12/2017 - **Lieu** : Chelghoum Laid

Effectifs : Cadet : 08 Athlètes - Cadettes : 05 Athlètes

Entraîneurs : 02 Entraîneurs : 02

Minimes G : 10 Athlètes Minimes F : 11 Athlètes

Entraîneurs : 02

Entraîneurs : 01

*** Juniors :**

Date : Du 23 au 31/12/2017. - **Lieu** : Sétif

Effectifs : Filles: 07 Athlètes Garçons : 07 Athlètes

Entraîneur : 01 Entraîneur : 01

***Séniors :**

Date : Du 24 au 30/12/2017 - **Lieu** : Oran

Effectifs : Filles: 04 Athlètes - **Garçons** : 03 Athlètes

Entraîneur : 01

6- DIVERS :

-Concernant le contrat STAG, et après réflexion les membres du Bureau Fédéral délèguent le Président et le 1^{er} Vice-Président à se rendre au siège de la firme STAG, pour s'enquérir de la situation de l'équipement et de la qualité, et revoir dans le détail certaines clauses du contrat, ainsi que le paiement en espèce de la prise en charge du transport du matériel, suite aux difficultés trouvées au niveau de la banque pour le transfert de l'argent.

-Tout joueur étranger, ne peut prendre part aux compétitions de la FATT, si ce dernier n'a pas l'aval de cette dernière.

-Concernant le dossier ASSFA, le bureau fédéral a pris la décision d'accorder un délai supplémentaire jusqu'au 15 /01/2018 pour compléter le dossier d'engagement.

-Tous les dossiers d'affiliations, d'assurances, licences doivent être déposés avant le 31 Décembre 2017, au-delà de cette date, aucun document ne sera accepté.

Tout paiement se fera au siège de la FATT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à **22h00**.

Le Secrétaire Général

Le Président